

L'ESSENTIEL SCORE® VIGNE

L'EFFICACITÉ LARGE SPECTRE CONTRE L'OÏDIUM, LE BLACK-ROT ET LE BRENNER



syngenta®



- **Composition :**
250 g/l difénoconazole
- **Formulation :**
Concentré émulsionnable (EC)
- **DAR :** 21 jours
- **ZNT Organismes aquatiques :** 5 m
- **DRE :** 48 heures
- **DSR :** 10m non réductible
- **Emballages :** 0,5 et 5 litres



EFFICACE ET SÉLECTIF SUR RAISINS DE TABLE ET DE CUVE

- **SCORE®** à base de difénoconazole est homologué contre : **oïdium, black-rot et brenner.**
- Il s'utilise à tous les stades de la vigne, en utilisation préventive.
- Cadence jusqu'à 14 jours.
- 2 applications par an sur oïdium et brenner, une troisième application est possible sur black-rot.



Oïdium



Black-rot



Brenner

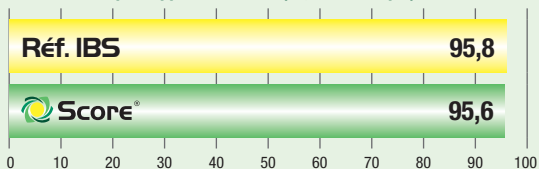
SUR OÏDIUM :

Très haut niveau d'efficacité,
comparable aux meilleures références IBS

OÏDIUM

Synthèse de 7 essais - Notation sur feuilles (*intensité*)

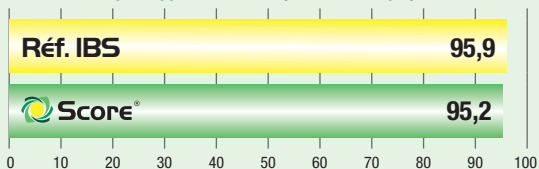
% d'efficacité par rapport au témoin (22,4 % d'attaque)



OÏDIUM

Synthèse de 9 essais - Notation sur grappes (*intensité*)

% d'efficacité par rapport au témoin (50,3 % d'attaque)



Source Syngenta

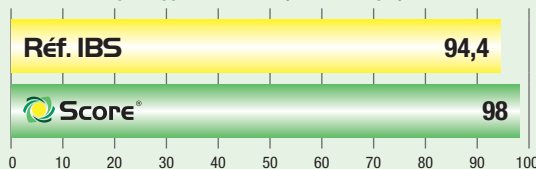
SUR BLACK-ROT ET BRENNER :

L'incontournable efficacité
préventive et curative

BLACK-ROT

Synthèse de 4 essais - Notation sur grappes (*intensité*)

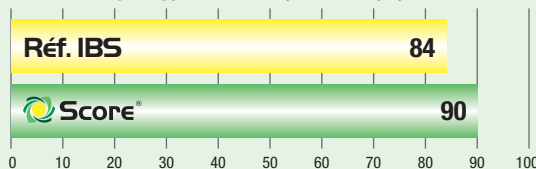
% d'efficacité par rapport au témoin (38 % d'attaque)



BRENNER

Synthèse de 9 essais - Notation sur feuilles (*intensité*)

% d'efficacité par rapport au témoin (15 % d'attaque)



Source Syngenta

Un haut niveau d'efficacité sur oïdium comparable aux meilleurs IBS

COMMENT L'UTILISER ?

- Pour lutter efficacement contre l'oïdium, le black-rot et le brenner, il est nécessaire de débiter la protection en préventif afin d'empêcher l'installation de la maladie.



Feuilles étalées



Boutons floraux



Floraison



Nouaison



Fermeture



Véraison

 **Score®** à 0,2L/ha

cadence jusqu'à 14 jours, 2 applications maximum par an sur oïdium et brenner,
une troisième application est possible sur black-rot.

AVANTAGES

- Homologué contre oïdium, black-rot et brenner.
- Haut niveau d'efficacité** même par basses températures.
- À l'abri du lessivage** en 2 heures.
- Activité translaminare et systémique.

PRÉPARATION

- Verser **SCORE®** dans la cuve à moitié remplie d'eau, agitateur en marche.
- Compléter au volume d'eau désiré et maintenir l'agitation pendant tout le traitement.
- En cas de mélange, introduire **SCORE®** après les sachets hydrosolubles, les poudres mouillables, les granulés dispersibles et les suspensions aqueuses.

PULVÉRISATION

- Traiter sur la zone fructifère rang par rang et face par face.
- En cas de très forte pression oïdium, on resserrera les applications à 10 jours en tenant compte de la pression maladie et de la sensibilité des cépages.

Danger - H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H351 - Susceptible de provoquer le cancer. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.
S.A. au capital de 103 516 413 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com.: FR 11 443 716 832.
Agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques.

En cas d'incident, appeler le **0 800 803 264** Service & appel gratuits

SCORE® - AMM N° 8900841 - Composition : 250 g/l difénocazole * - P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P301+P310+P331 EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. NE PAS faire vomir. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte habilité pour le stockage et l'élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation nationale. Respecter une distance d'au moins 10 mètres entre le dernier rang traité et : l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. Usages concernés : abricotier, manguiier, fruit de la passion SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe1 Pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit avant le stade BBCH 19. Usages concernés : tomates, choux, lin. SPe1 Pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit avant le stade BBCH 39 (développement des organes végétatifs de récolte). Usages concernés : carottes et autres cultures racinées, céleri branche, fenouil, betterave potagère, feuilles de bettes, asperge, cultures florales et plantes vertes, PPAMC, cultures porte-graine. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau. Usages concernés : fruits à pépins, fruits à noyau, arbres d'ornement, fruits de la passion, manguiier. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau. Usages concernés : asperge, choux, tomate, rosier, cultures florales et plantes vertes, PPAMC, porte-graines (betterave, cultures florales et potagères, PPAMC, légumineuses fourragères). SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. Usages concernés : vigne, arbustes d'ornement, betterave potagère, feuilles de bettes, chicorée, carotte (dont salsifis et autres cultures racinées), céleri branche, fenouil, lin.

* Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <https://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

syngenta®

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.